

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10438

Société : R. AM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BAABI Meriem

Date de naissance : 08-11-74

Adresse :

Tél. : 0629535349

Total des frais engagés : 3700,00 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. YAKOUTI Abdelkhalek  
Ophtalmologiste  
Bd. Mohame 1 Ben Ahmed  
El Abdi, 2ème Etage Bernoussi  
Casablanca - Tél. : 05 22 75 32 23

Date de consultation : 27-09-2022

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

**MUPRAS**  
Le : 16 NOV 2022  
R. ACCUEIL / /  
I. BOUZACH

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
<u>27</u> <u>09</u> <u>2022</u>	<u>6</u>		<u>Arabien</u>	Dr. YAKOUTI, Ophtalmologiste, Bo. Mohamed Ben Ahmed El Abdi, 2ème Etage, Bernoussi Casablanca - Tél: 05 22 75 23 23

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
GENERAL D'OPTIQUE-Optométrie Optique-Optométrie de Alalia Mohamad SARL - 05.25.25.19.39	11/11/2022					37000,00 DH	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1-8 on the upper arch, 1-8 on the lower arch). A coordinate system is overlaid, with the vertical axis labeled 'H' at the top, the horizontal axis labeled 'D' to the left, and the diagonal axis labeled 'B' at the bottom right.

### **[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

1978年7月26日第12屆全國人民代表大會常務委員會第17次會議通過

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

INPE

095019279

FACTURE N° A 273 /22

ICE N° : 001587406000070

CODE / INPE : 095019279

Mohammedia le 11 / 11 / 2022

I F N° : 20699296

R C N° : 18891

PATENTE N° : 3653246

M : BAABI Meriem

N° de nomenclature: 431 431

Docteur: YAKOUTI Abdelkhalek

Monture : PLASTIQUES OPTIQUE	700,00
Verres: PROGRESSIFS ORGANIQUES BLANCS Anti-reflets	
VL: PROGRESSIFS ORGANIQUES BLANCS Anti-reflets	
OD: + 3.00 (- 0.25 à 80°)	1 500,00
OG: + 3.00 (- 0.25 à 100°)	1 500,00
VP:	
OD: Add : + 2.00	
OG: Add : + 2.00	

total :

3 700,00 DH

ARRETER LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :  
TROIS MILLE SEPT CENT DIRHAMS.

Central D'OPTIQUE  
Optique-Optométrie  
Lentille de Contact  
Mohammedia 10300.39

Dr. YAKOUTI

Ophtalmologiste

Spécialiste de la chirurgie  
et des Maladies des yeux

Cataracte - Glaucome - Strabisme  
Voie lacrymales - Angiographie  
Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital 20 Août  
Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'Hôpital Al Mansour  
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie



الدكتور الياقوتى عبر الخالق

أخصائى في جراحة وأمراض العيون

جلالة - ضغط العين - المحو

مسالك الدموع أخيفرافيا

الليزر - العدسات اللاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابق مستشفى 20 غشت

طبيب العيون مستشفى المنصور

عضو في الهيئة الفرنسية لاطباء العيون

لا نغير تاريخ الفحص ولا التاريخ الموجه على أوراق التعاضدية  
27 septembre 2022

Casablanca le : ..... الدار البيضاء في :

Mme BAABI Meriem

Monture + verres correcteurs

progressifs

Organiques Antireflets,

Amincis à fort indice , Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 3.00 (- 0.25 à 80°)

OG = + 3.00 (- 0.25 à 100°)

VP : ODG = Add : + 2.00

Dr. YAKOUTI Abdelkalek  
Ophtalmologiste  
1, Bd. Mohamed Ben Ahmed  
El Abdi, 2ème Etage  
Casablanca - Tel: 05 22 75 23 23

GÉNÉRAL D'OPTIQUE  
40, Bd Achoura, Sidi El Mina Mohamadia  
Tel: 05 22 75 23 23

1، شارع محمد بن أحمد العبدي - الطابق الثاني - سيدى البرنوسي - الدار البيضاء  
1, Bd. Mohamed Ben Ahmed El Abdi - 2ème Etage - Sidi Bernoussi - CASABLANCA  
Tél.: 05 22 75 23 22 - 05 22 75 23 23  
الهاتف :